



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23136114

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

16 OCT. 2023

Le Greffier

N° d'entreprise : **0542 506 251**

Nom

(en entier) : **GE Power Services Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue d'Edimbourg 11B
6040 Charleroi**

Objet de l'acte : **Nomination d'un administrateur**

Extrait des décisions prises par écrit et à l'unanimité des voix des actionnaires le 28 septembre 2023:

[...]

1. Nomination d'un administrateur

Les actionnaires décident de nommer Monsieur Guillaume Zagdoun, élisant domicile au siège de la Société, en qualité d'administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

L'administrateur susmentionné ne sera pas rémunéré.

En conséquence, le conseil d'administration est à présent composé comme suit :

- Monsieur Arnaud Westrelin;
- Monsieur Patrick Monnier;
- Monsieur Benjamin Bingen; et
- Monsieur Guillaume Zagdoun.

Conformément à l'article 17 de statuts de la Société, la Société est valablement représentée:

« La société est valablement représentée vis-à-vis de tiers, en justice et dans les actes, y compris ceux pour lesquels le concours d'un officier ministériel ou d'un notaire serait requis, par deux administrateurs agissant conjointement.

Dans les limites de la gestion journalière, la société est également valablement représentée par un délégué à cette gestion. Lorsqu'un administrateur est chargé de la gestion journalière, celui-ci portera le titre de " administrateur-délégué" Lorsqu'une personne non-administrateur est chargée de la gestion journalière, celle-ci portera le titre de directeur ou directeur général ou tout autre titre par lequel elle a été indiquée dans l'arrêté de nomination.

La société est en outre, dans les limites de leur mandat, valablement représentée par des mandataires spéciaux.

A l'étranger, la société peut être valablement représentée par toute personne mandatée spécialement à cet effet par le conseil d'administration ».

2. Délégation de pouvoirs spéciaux

Les actionnaires décident de donner mandat à Maître Erwin Simons, Maître Gieljan Van de Velde, Maître Charlotte Peeters, Maître Imane Nassah, et tout autre avocat du cabinet d'avocats "DLA Piper UK LLP", dont les bureaux sont établis rue aux Laines 70 à 1000 Bruxelles, chacun d'eux pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution, afin de (i) procéder à la publication des décisions prises aux Annexes du Moniteur belge, notamment en signant et déposant, en tant que mandataires spéciaux, les formulaires de publication I et II, (ii)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

adapter l'inscription de la Société à la Banque- Carrefour des Entreprises et auprès de l'administration de la TVA et (iii) faire tout ce qui est nécessaire ou utile à cette fin.

[...]

Pour extrait certifié conforme
Imane Nassah
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).